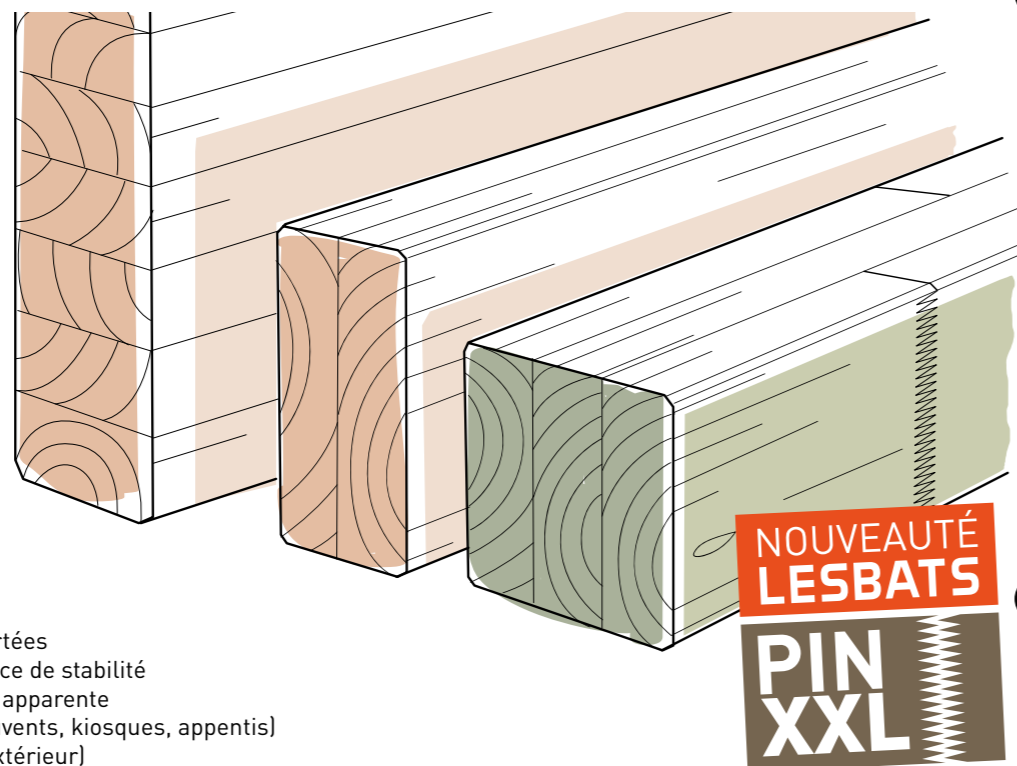


LAMELLÉ-COLLÉ,
ET CONTRECOLLÉ

BLC et BMR

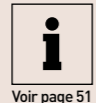
DOMAINES
D'APPLICATIONS

- Structures à grandes portées
- Structures à forte exigence de stabilité
- Charpente traditionnelle apparente
- Charpente extérieure (auvents, kiosques, appentis)
- Solivages (intérieur ou extérieur)

ESSENCE
ORIGINE

Pin maritime

Forêts locales (moins de 100 km de l'entreprise)
Forêts gérées durablement :
PEFC (N° 10-31-346 QUAL/04-019)

ETAT DE
SURFACE
PROFIL

Raboté 4 faces
avec arêtes chanfreinées

TAUX D'HUMIDITÉ

Inférieur à 18%
(avant traitement éventuel)

DURABILITÉ NATURELLE

- Duramen compatible avec la classe d'emploi 3.2 pour une longévité entre 10 et 50 ans
- Aubier sensible aux insectes xylophages et aux champignons : traitement obligatoire pour un usage en classe d'emploi 2 ou au-delà
- Traitement anti-termites obligatoire en zone termitée (voir la carte sur le site www.lesbats.com)

CLASSE DE
RÉSISTANCE
MÉCANIQUE

BMR : GT18 ou GT24
BLC : GL24

CONTRÔLE QUALITÉ
ET MARQUAGE

- Certification CTBP+ (efficacité et sécurité) pour les produits de traitement
- Marquage CE réglementaire avec contrôle permanent en usine des aboutages selon la norme NF EN 15497
- Emploi du Tanalith de Lonza certifié CTBP+ par le FCBA (efficacité et sécurité sanitaire)

DURABILITÉ CONFÉRÉE

Par trempage : compatible avec les classes d'emploi 3.1 / 2 / 1
Par autoclave : compatible avec les classes d'emploi 4 / 3.2 / 3.1 / 2 / 1
Voir règles professionnelles

QUALITÉ
VISUELLE

Structure
apparente

PRESTATIONS POSSIBLES

- Longueur sur-mesure
- Sections sur-mesure
- Classement spécifique (mécanique ou esthétique)
- Traitement bac jaune, vert ou incolore
- Traitement autoclave vert ou marron
- Autres essences sur demande



Sections et longueurs sur mesure : nous consulter

Usine ADAMPACK
▼ CHRISTOPHE BLAMM ARCHITECTE



BLC : BOIS LAMELLÉ-COLLÉ

Pièces de bois obtenues à partir de lamelles de bois massif abouté, encollées et empilées au fur et à mesure puis collées. Ce procédé permet de réaliser des poteaux d'une grande stabilité et des poutres de très forte section pour franchir de grandes portées. La technique du lamellé-collé est aussi utilisée pour la réalisation de carrelets entrant dans la fabrication de menuiseries (portes, fenêtres).

BMR : BOIS MASSIF RECONSTITUÉ
OU CONTRECOLLÉ

Pièce de bois lamellé-collé (BLC) dont les plis sont plus épais ou moins nombreux (2 ou 3 plis par pièce). Elle est utilisée en remplacement de bois massifs de forte section en charpente pour limiter les fentes et les déformations. Elle est également appelée DUO ou TRIO.

Nos ⊕

- + Lamellé-collé en pin autoclavé pour usage en extérieur
- + Réactivité commerciale
- + Bois secs, prêts à l'emploi
- + Bois français d'origine locale
- + Longueurs XXL

À PROPOS DU PIN ABOUTÉ XXL

Norme de fabrication :
NF EN 15497

Nature de la colle :
Polyuréthane

Avantages de la colle Polyuréthane :

- Incolore
- Sans formaldéhyde
- Résistance élevée à l'humidité

Avantages des bois aboutés :

- Longueur XXL → optimisation du débit et réduction des pertes
- Simplification du stock : une seule longueur
- Même classement mécanique que les bois massifs (C18 pour les ossatures)
- Grande stabilité grâce à la maîtrise de la siccité des bois

⚠ RÈGLES PROFESSIONNELLES SELON LES NORMES EN VIGUEUR

• **Protection des bois de construction :** Depuis 2006, les bois et matériaux à base de bois participant à la solidité des bâtiments doivent être protégés contre les insectes à larves xylophages sur l'ensemble du territoire y compris les DOM et contre les termites dans les zones délimitées par un arrêté préfectoral. - **Code de la Construction et de l'Habitation - Articles R 112.2 et R 112.3**

• **Conception drainante :** Tout ouvrage bois exposé aux intempéries doit être, autant que possible, de conception dite " drainante " afin d'optimiser son comportement dans le

temps. Cela consiste à éviter les zones de stagnation d'eau, limiter l'épaisseur des pièces, éloigner les bois du sol (20 cm minimum) et désolidariser les pièces pour permettre leur ventilation et leur séchage. - **Fascicule AFNOR FD P20-651**

• **Retraitement des coupes :** Lorsqu'un bois fait l'objet d'usinages (découpes, perçages, etc.) après avoir été traité en autoclave, toutes les zones usinées doivent être retraitées avec un produit spécifique avant leur mise en œuvre en classe d'emploi 3.1, 3.2 ou 4 (selon NF EN 335). - **Règle imposée par les fournisseurs de produits de préservation du bois**

